

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24  
MARS 2006**

L'an deux mil six et le vingt quatre mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PORTEBOIS, Maire.

**Présents** : MM. PORTEBOIS, Mme MALARD, MM. VENDERBURE, Mmes MARTEAU, PELLARIN, MM. LEROY, LIVET, GUESNIER, BELLOT, DEROCQUENCOURT, GUFFROY, DAUREIL, CIVELLI, GABRIEL et M. GAUCHY.

**Absents représentés** : M. LEDRAPPIER par M. PORTEBOIS ;  
Mme CLEDIC par Mme PELLARIN ;  
Mme ANNEET par M. DAUREIL.

-----  
Monsieur DEROCQUENCOURT a été désigné secrétaire de séance.

-----  
Nombre de Conseillers afférents au Conseil  
Municipal : 18  
Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Nombre de Conseillers présents : 15  
Nombre de Conseillers représentés : 3  
Date de la convocation : 15.03.2006  
Date de l'affichage : 16.03.2006

-----  
Le compte-rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé.  
-----

**COMPTE ADMINISTRATIF 2005 :**

*Madame MALARD donne lecture du rapport suivant :*

Le Compte Administratif 2005 de la Commune s'établit ainsi :

Un total de dépenses de : **4 209 342,52 €**  
Un total de recettes de : **4 838 436,77 €**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	1 685 054,91	2 161 594,63
Recettes :	1 647 325,88	2 958 583,38
<b>37 729,03</b>	<b>796 988,75</b>	<b>-</b>
<b>Résultat 2004 reporté</b>	<b>- 362 692,98</b>	<b>+ 232 527,51</b>
<b>Excédent global :</b>	<b>629 094,25</b>	
<b>LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		

Elles s'élèvent à 2 047 747,89 € et représentent 48 % du total des dépenses pour 2005.

Elles peuvent être regroupées en 2 grands secteurs :

LES MOUVEMENTS FINANCIERS pour : **1 593 592,38 €**  
Soit 78 % des dépenses d'investissement comprenant :

- le déficit d'investissement reporté de 2004 : 362 692,98
- le remboursement de la dette : 130 899,40
- les immobilisations financières : 1 100 000,00

LES EQUIPEMENTS pour : **454 155,51 €**  
Représentant 22 % des dépenses réparties comme suit :

**au compte 21 : Les Immobilisations réalisées** dont les principaux postes sont les suivants :

- Supérette : 4 100,00

- Acquisition de terrains :	601,54
- Plantations :	30 290,55
- Travaux de l'Eglise :	7 051,71
- Travaux cimetière autour de l'Eglise :	19 518,72
- Parc Municipal :	65 126,29
- Travaux Mairie :	1 804,50
- Maison de la lecture :	164 873,80
- Bâtiments scolaires :	23 436,46
- Extension de la Salle Polyvalente :	9 429,00
- Réseaux d'électrification :	17 231,84
- Travaux de voirie :	46 386,46
dont travaux rue de l'Eglise :	25 762,95
Travaux divers :	18 158,15
- Matériel de bureau informatique :	9 063,32
- Matériel divers :	6 074,24
- Piste de skate / Rollers :	44 360,84

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à 1 647 325,88 € et représentent 34 % du total des recettes compte tenu de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Les grands secteurs sont les suivants :

LES OPERATIONS FINANCIERES pour : **1 559 321,58 €** Représentant 97 % des recettes d'investissement, comprenant :

- le fonds de compensation de T.V.A. :	94 628,60
- la T.L.E. :	13 527,00
- l'excédent de fonctionnement capitalisé :	647 665,98
- le placement	800 000,00
- plus values de cession	3 500,00

LES EQUIPEMENTS pour : **88 004,30 €**  
Représentant 5 % du total des recettes d'investissement comprenant les subventions d'investissement.

## LES RESTES A REALISER

Ce sont les équipements qui ne sont pas terminés ou qui n'ont pas fait l'objet de réalisation.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 433 728 € et sont répartis comme suit :

- Bâtiments Administratifs :	77 651
- Bâtiments scolaires :	20 700
- Salle Polyvalente :	14 000
- Eglise :	2 900
- Sports :	14 000
- Service Technique :	4 200
- Réseaux divers :	61 768
- Voiries diverses :	57 352
- Espaces verts :	1 700
- Aménagement du centre bourg :	98 217
- Maison de la lecture :	81 240

*Monsieur GUESNIER donne lecture du rapport suivant :*

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 2 161 594,63 € et représentent 52 % des dépenses totales pour 2005.

Ces dépenses sont regroupées en grands secteurs, à savoir :

<b>Les charges à caractère général :</b>	<b>551 385,59 €</b>	<b>26 %</b>
- Achat de fournitures :	191 849,70	
- Services extérieurs :	267 109,66	

dont contrats avec les entreprises de balayage, espaces verts, poste de crue, feux tricolores	89 013,74	
entretien des réseaux et des voiries	46 777,39	
entretien de bâtiments :	58 995,08	
- Impôts et taxes :	4 343,00	
<b>Les charges de personnel :</b>	<b>573 095,36 €</b>	<b>27 %</b>
<b>Les charges de gestion courante :</b>	<b>184 775,15 €</b>	<b>9 %</b>
- Indemnités :	53 426,52	
- Contributions aux Syndicats et organismes de regroupement :	31 690,00	
- Subventions aux Associations :	37 249,57	
- Subvention au CCAS :	18 000,00	
- Participation Musique, Crèche et séjour de ski :	34 203,15	
<b>Les charges financières (intérêts des emprunts) :</b>	<b>40 092,97 €</b>	<b>2 %</b>
<b>Les charges exceptionnelles :</b>	<b>812 245,56 €</b>	<b>37 %</b>
- Allocations – primes :	10 500,00	
- Prix écoles :	1 537,24	
- Opérations d'ordre (Placement)	800 000,00	
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>1 361 594,63 €</b>	
<b>Total Général</b>	<b>2 161 594,63 €</b>	<b>100 %</b>

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 3 191 110,89 € et représentent 66 % du total des recettes de 2005.

Les recettes sont regroupées en grands secteurs, à savoir :

<b>Les produits des services :</b>	<b>39 359,38 €</b>	<b>1 %</b>
Participations centres de loisirs, cantine et autres redevances		
<b>Les impôts et taxes :</b>	<b>1 759 812,91 €</b>	<b>55 %</b>
Dont les Contributions directes :	558 180,00	
Attribution de compensation ARC	1 152 606,00	
<b>Les Dotations et participations :</b>	<b>277 279,12 €</b>	<b>9 %</b>
Dotation Globale de Fonctionnement)	151 274,00	
Compensation de l'Etat au titre des exonérations.	20 091,00	
Attribution Fonds National de Taxe Professionnelle :	47 237,00	
Emplois jeunes :	26 680,85	
<b>Autres produits : Revenus des immeubles :</b>	<b>22 972,76</b>	<b>1 %</b>
<b>Atténuation des charges :</b>	<b>42 521,69</b>	<b>1 %</b>
Remboursement (Indemnités Sécurité Sociale, C.E.S., C.E.C., C.P.A) :	38 782,62	
Indemnités de sinistres :	3 739,07	
<b>Produits financiers (produit des placements) :</b>	<b>16 445,86</b>	<b>1 %</b>
<b>Produits exceptionnels (placement) :</b>	<b>800 191,66 €</b>	<b>25 %</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>2 958 583,38 €</b>	
<b>Excédent de fonctionnement reporté :</b>	<b>232 527,51 €</b>	<b>7 %</b>
<b>Total général :</b>	<b>3 191 110,89 €</b>	<b>100 %</b>

Il faut noter dans les recettes, le remboursement des emplois d'un montant total de 65 463,47 € (Cessation Progressive d'Activité, Indemnités journalières, Emploi-Jeune, Contrat Emploi Consolidé) qui vient diminuer d'autant les dépenses de personnel. Celles-ci seraient donc ramenées à 507 631,89 €, soit 1 % d'augmentation par rapport à 2004.

**Monsieur le Maire s'étant retiré, Madame MALARD demande au Conseil de voter le compte administratif 2004 présenté par Monsieur PORTEBOIS.**

Adopté par le Conseil Municipal

*Monsieur le Maire informe que Monsieur BONNEFIS n'est plus en C.E.C., une policière arrive le 1<sup>er</sup> avril et il ne reste qu'un emploi jeune : Monsieur ROGER. L'emploi de Monsieur GARDIER n'a pas été remplacé, par ailleurs Monsieur JACQUOT est en maladie depuis la mi-février, une embauche temporaire va être nécessaire.*

### AFFECTATION DES RESULTATS :

*Monsieur VENDERBURE donne lecture du rapport suivant :*

Les résultats tels qu'il viennent d'être énoncés dans le Compte Administratif 2005 sont les suivants :

Excédent de la section de fonctionnement :	1 029 516,26 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	400 422,01 €
Restes à réaliser 2005 :	433 728,00 €

Aussi, nous vous proposons d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit :  
834 150,01 € à la section d'investissement.

Il se dégage ainsi un excédent global de fonctionnement de : 195 366,25 €

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

### **COMPTE DE GESTION 2005 :**

*Madame MARTEAU donne lecture du rapport suivant :*

Après s'être fait présenter le Budget 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et à payer.

Après avoir entendu le compte administratif 2005,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes de l'exercice 2004 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Considérant qu'il y a concordance entre les écritures du comptable et celles de l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2005 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2005 ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2005 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

### **BUDGET PRIMITIF 2006 :**

*Madame MALARD donne lecture du rapport suivant :*

La proposition de Budget Primitif 2006 comprend la prévision de dépenses et de recettes pour l'année 2006 et reprend les résultats de l'exercice 2005 :

· Capitalisation de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 de la section d'investissement :	834 150,01
- Reprise de l'excédent de fonctionnement reporté à l'article 002	195 366,25
- Reprise du déficit reporté à l'article 001 :	400 422,01
- Restes à réaliser	433 428,00

Votre Commission des Finances vous propose d'inscrire au Budget les crédits ci-après :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>011 - Charges à caractère général :</b>	<b>580 200,00 €</b>
	60 - Achat de fournitures :	213 100,00
	61 - Prestations services extérieurs :	272
400,00	62 - Autres services extérieurs (Indemnités- Honoraires -	90 300,00

Annonces - Fêtes - Publications - Télécom - Affranchissement) ;		
635 - Impôts et Taxes :		4 400,00
<b>012 - Charges de personnel :</b>		<b>629 000,00 €</b>
6218 – Policier intercommunal :		15 000,00
<b>65 - Autres charges de gestion courante :</b>		<b>178 800,00 €</b>
Indemnités		55 000,00
Participations aux Syndicats et Maison des Enfants :		49 500,00
Subventions aux Associations Locales :		38 000,00
Participation : musique, séjour de ski :		14 100,00
Subvention au CCAS		18 000,00
<b>66 - Charges financières :</b>		<b>35 000,00 €</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>713 700,00 €</b>
dont allocations, primes et placement		13 700,00
Participation aux frais de la Voirie Nicole :		1 100,00
<b>DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE :</b>	<b>1 436 700,00 €</b>	
<b>023 - Virement à la section d'investissement :</b>		<b>795 509,25 €</b>
	<b>Dépenses totales :</b>	<b>2 932 209,25 €</b>

<b>RECETTES</b>	<b>70 - Produits des services :</b>	<b>33 180,00 €</b>
	<b>73 - Impôts et Taxes</b>	<b>1 753 453,00 €</b>
	dont produits des taxes :	566 297,00
	compensation ARC :	1 152 606,00
	dotation de solidarité communautaire	15 000,00
	<b>74 - Dotations subventions</b>	
	(dont DGF : 154 369 € et remboursement emploi jeune) :	<b>206 410,00 €</b>
	<b>75 - Autres produits de gestion courante,</b>	
	dont revenus des immeubles :	<b>27 000,00 €</b>
	<b>6419 - Remboursement sur rémunération de personnel :</b>	<b>11 500,00 €</b>
	<b>76 - Produits financiers :</b>	<b>5 300,00 €</b>
	<b>77 - Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>700 000,00 €</b>
	<b>RECETTES REELLES DE L'EXERCICE :</b>	<b>2 036 843,00 €</b>
	<b>002 - Excédent antérieur reporté :</b>	<b>195 366,25 €</b>
	<b>Recettes de l'exercice :</b>	<b>2 932 209,25 €</b>

Monsieur LIVET donne lecture du rapport suivant :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Opérations financières -	1641 - Remboursement d'emprunts :	137 000,00
	001 - Déficit antérieur reporté :	400 422,01
	272 – Placement :	400 000,00

### Opérations d'Investissement :

DESIGNATION	REPORT	PROPOSITIONS	TOTAL
<b>Opération n°11 – Voirie</b>			<b>275 308,25 €</b>
2111 - Acquisition de terrains	9 398,00	3 000,00 €	12 398,00
	€		398,00€
2158 - Travaux de voirie divers	31 418,00	191 492,25 €	222 910,25 €
	€		
2188 - Signalétique		40 000,00 €	40 000,00 €

<b>Opération n° 12 – Espaces verts</b>			<b>48 700,00 €</b>
2121 - Plantation d'arbres et arbustes	1 700,00		1 700,00 €
	€		
2158 - Autres travaux parc		20 000,00 €	20 000,00 €
2188 - Acquisition de matériel		27 000,00 €	27 000,00 €
<b>Op n° 14 – Aménagement centre bourg</b>			<b>993 000,00 €</b>
2115 - Terrains bâtis		78 000,00 €	78 000,00 €
21318 -Construction supérette		400 000,00 €	400 000,00 €
2158 - Enfouissement réseaux - voirie	114 453,00 €	400 547,00 €	515 000,00 €
<b>Opération n° 16 – Réseaux divers</b>			<b>61 768,00 €</b>
21534 - Réseaux d'électrification	59 768,00 €		59 768,00 €
21538 - Sécurité Incendie	2 000,00 €		2 000,00 €
<b>Opération n° 20 - Maison de la lecture</b>			<b>151 240,00 €</b>
21318 - Construction	81 240,00 €	40 000,00 €	121 240,00 €
2183 - Matériel de bureau et informatique		30 000,00 €	30 000,00 €
<b>Opération n°30 – Bâtiments Scolaires</b>			<b>38 700,00 €</b>
21312 - Bâtiments scolaires	20 700,00	15 000,00 €	35 700,00 €
	€		
2188 - Matériel divers		3 000,00 €	3 000,00 €
<b>Opération n°40 – Salle Polyvalente</b>			<b>214 000,00 €</b>
2031 - Frais d'études	14 000,00		14 000,00 €
	€		
238 - Avances et acomptes à verser à l'Arc		200 000,00 €	200 000,00 €
<b>Opération n° 60 – Eglise</b>			<b>4 000,00 €</b>
21318 - Travaux architecte	2 900,00	1 100,00	4 000,00 €
	€	€	
<b>Opération n°70 – Sports</b>			<b>14 000,00 €</b>
21318 - Travaux de bâtiments	14 000,00		14 000,00 €
	€		
<b>Opération n° 90 – Atelier Municipal</b>			<b>9 200,00 €</b>
21318 - Travaux de bâtiments	4 200,00		4 200,00 €
	€		
2188 - Acquisition matériel		5 000,00	5 000,00 €
		€	
<b>Opération n°100 – Bâtiments Administratifs</b>			<b>77 651,00 €</b>
	15 900,00		15 900,00 €
	€		
2031 - Frais d'études	18 195,00		18 195,00 €
	€		
21311 - Mairie - Accueil	33 885,00		33 885,00 €
	€		
21318 - Autres constructions	4 873,00		4 873,00 €
	€		
2158 - Autres travaux	4 798,00		4 798,00 €
	€		
2183 - Matériels de bureau et informatique			
	€		
<b>Opération n° 15 - Cimetière</b>			<b>30 000,00 €</b>
2158 - Travaux		30 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>433 428,00 €</b>	<b>1 484 139,25 €</b>	<b>1 917 567,25 €</b>

Monsieur le Maire précise que tous ces travaux sont à réaliser avec un seul emprunt pour obtenir éventuellement une subvention de l'OCIDO par l'intermédiaire du Conseil Régional et de l'ETAT.

L'extension de la salle entraînera sa fermeture uniquement pour la rénovation et la mise en conformité de l'existant de la fin avril et jusqu'en septembre 2007, la partie des travaux neufs devrait pouvoir commencer à partir de septembre 2006. Cela permettra de réaliser le marché de Noël et la compétition des archers dans le gymnase.

L'inquiétude réside dans le départ de M. MOPTY, charcutier, les amateurs du bâtiment sont nombreux mais un repreneur boucher-charcutier est intéressé par ce commerce et il connaît l'existence de la supérette par ailleurs il a vu que Clairoux allait vers les 2 500 habitants.

*L'arrêt de M. MOPTY est programmé pour la fin juillet et la reprise pour le 1<sup>er</sup> septembre 2006.  
Un jeune couple de Clairoix est retenu pour reprendre la supérette.  
Un petit mot sur le cimetière car on est en train de travailler le jardin du souvenir et le colombarium.*

## RECETTES

### Opérations financières

10 - Fonds de compensation de T.V.A. et T.L.E. :	74 000,00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé :	834 150,01
021 - Virement de la section de fonctionnement :	795 509,25
272 - Immobilisations financières (placement) :	700 000,00

	PROPOSITIONS	TOTAL
<b>Opération n° 14 – Aménagement Centre Bourg</b>		<b>334 050,00 €</b>
1321 – Réserve parlementaire	30 000,00	
1323 – Subvention du Département	104 050,00	
1641 - Emprunts	200 000,00	
<b>Opération n° 20 – Maison de la Lecture</b>		<b>102 280,00 €</b>
1321 – Réserve parlementaire	30 000,00	
1322 – Région	72 280,00	
<b>Opération n° 4 – Salle Polyvalente</b>		<b>15 000,00 €</b>
1321 – Réserve parlementaire	15 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>451 330,00</b>	<b>451 330,00 €</b>

## FISCALITE LOCALE 2006 :

*Madame PELLARIN donne lecture du rapport suivant :*

La transformation de la Communauté des Communes de la Région de Compiègne en Communauté d'Agglomération a entraîné en 2005 la création de la taxe professionnelle unique et la suppression de la gestion de cette taxe par la Commune.

L'Agglomération de la Région de Compiègne attribue à présent une compensation de la taxe qui s'est élevée en 2005 à 1 152 606 € et qui sera reconduite en 2006. Cependant, il appartient au Conseil Municipal de fixer le taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation tout en respectant certaines mesures législatives.

Votre Commission des Finances souhaite que la pression fiscale reste identique à celle de 2005, ainsi **le produit attendu s'élève à 566 277 €.**

En conséquence, elle vous propose de ne pas augmenter les taux qui resteront fixés à :

· taxe d'habitation :	7,81 %
· taxe foncière sur les propriétés bâties	13,61 %
· taxe foncière sur les propriétés non bâties :	44,46 %

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

*Monsieur le Maire signale que Clairoix est une des rares communes à ne pas augmenter les impôts cette année.*

## POLICIER INTERCOMMUNAL :

*Monsieur GAUCHY donne lecture du rapport suivant :*

Considérant la délibération du Conseil de l'Agglomération de la Région de Compiègne en date du 10 novembre 2005 décidant de créer un poste de policier intercommunal et sa mise à disposition des Communes de Bienville, Clairoix et Janville ;

Considérant la délibération du Conseil Communautaire du 30 mars 2006 créant un poste de gardien de police municipal ;

Considérant le recrutement de Melle Sylvie ROZIER, Gardien de police principal à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006 pour intervenir sur les Communes de Bienville, Clairoix et Janville ;

Considérant que la participation financière de 70 % de la rémunération sera demandée à la Commune de Clairoix, et qu'il convient de signer avec l'ARC une convention financière de mise à disposition du policier intercommunal ;

Considérant que ce policier sera armé et effectuera des rondes nocturnes, Monsieur le Maire fait part de la nécessité de signer une convention de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat ;

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer une régie d'Etat pour l'encaissement des timbres amendes, que le siège de la régie sera situé à la mairie de Clairoix. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Madame ROZIER, policier intercommunal, en tant que régisseur titulaire et comme régisseur suppléant Madame MARCOU, Secrétaire Générale de la Mairie de Clairoix.

Après cet exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- Ø D'autoriser M. le maire à signer avec l'ARC la convention financière de mise à disposition de Melle ROZIER en contrepartie d'une participation financière à hauteur de 70 % de la rémunération de l'intéressée ;
- Ø D'autoriser M. le Maire à signer la convention de coordination à intervenir avec les forces de sécurité de l'Etat ;
- Ø D'autoriser la création d'une régie d'Etat dont le siège sera situé à la Mairie de Clairoix et de nommer Mademoiselle ROZIER, régisseur titulaire et Mme MARCOU, régisseur suppléant.
- Ø D'autoriser M. le maire à signer tout acte se rapportant à cette affaire.

Adopté, sauf par M. GUESNIER qui s'abstient.

*Monsieur le Maire ajoute que les 70 % correspondent aux 25 heures sur Clairoix, et 30 % correspondent aux 5 heures sur Bienville et aux 5 heures sur Janville.*

*Monsieur GUESNIER demande comment elle pourra tourner seule. Monsieur le Maire lui répond qu'elle tournera lorsque la Police Nationale sera dans le secteur ; toutes les nuits, les gendarmes passent en patrouille entre 21 h et 4 h et ont un rayon d'action inférieur à 5 minutes. Au démarrage deux policiers étaient prévus pour 4 communes mais Choisy au Bac s'est retiré, donc on commence avec un policier et on bénéficie de la subvention du Conseil Général.*

*Il faut savoir que la surveillance continue pour fermer les bâtiments. Gros souci car le garde champêtre travaille à mi-temps. Tout d'abord, le but est de faire de la prévention et la répression ne viendra qu'ensuite. Un planning a été fait et on s'aperçoit qu'il faudra certainement un deuxième policier.*

## **MAISON DE LA LECTURE – Acquisition de mobilier et de matériel :**

*Madame PELLARIN donne lecture du rapport suivant :*

La construction de la maison de la lecture est à présent terminée et il est nécessaire d'acquérir le mobilier adapté à cette nouvelle bibliothèque ainsi que le matériel et les logiciels informatiques.

### **Ø MOBILIER**

4 Entreprises ont été consultées pour la totalité de l'aménagement qui comprend des étagères sur mesure le long des murs extérieurs, des étagères centrales en éléments doubles ainsi que le mobilier de bureau. Les résultats sont les suivants :

- BUREAU 60 (Compiègne)  
Structure médium en placage bois vernis épaisseur 25 mm  
Tablettes métal blanc (livraison 6 à 8 semaines) 15 087,60 € TTC
- R.L.A.(Robert Ledoux)  
Structure en mélaminé (livraison 6 à 8 semaines)  
Cette entreprise procède surtout à l'aménagement de bureaux, ainsi, elle ne réalise pas les éléments doubles pour le centre, ni la signalétique spécifique, ni les chariots de livres 11 879,05 € TTC
- BORGEAUD (Paris)  
Bois massif et tablettes mélaminées (délai 8 à 10 semaines)  
Sans occupation de la totalité de l'espace puisque les étagères ne sont pas sur mesure 14 818,79 € TTC
- BUREAUTECH (Compiègne)  
Bois plaqué – tablettes métal  
mais sans rayonnages sur mesure 19 175,24 € TTC



Nous vous proposons de retenir la Société BUREAU 60 pour 15 087,60 € TTC qui est la mieux disante car elle est la seule à répondre à tous les critères demandés. Il conviendra par ailleurs de compléter cet aménagement par des étagères supplémentaires conformément au prix appliqué dans le devis retenu.

#### Ø LOGICIEL

Il convient également d'acquérir un nouveau logiciel et trois entreprises ont été consultées :

- ESPRIT TECHNOLOGIE  
Logiciel Quick book coccinelle 1 licence 3 241,28 €  
sans reprise des données anciennes  
maintenance annuelle 514,28 €
- A.I.D.  
Logiciel Orphée Micro 2 licences 9 988,99 €  
Maintenance annuelle 717,60 €
- CAUX INFORMATIQUE  
Logiciel Registrar Primevère 3 licences 4 341,48 €  
Maintenance annuelle 592,00 €

Le meilleur logiciel est celui de A.I.D., cependant, il est aussi très cher, nous vous proposons en conséquence de retenir le logiciel Registrar Primevère pour 4 341,48 € qui reprend les données de l'ancien fichier et qui comprend trois licences.

#### Ø MATERIEL INFORMATIQUE

Pour exploiter le nouveau logiciel, l'ancien matériel n'est plus adapté, une consultation a donc été lancée pour 2 unités centrales avec écrans plats, une imprimante, une sauvegarde, une configuration WI FI et l'installation sur le site :

- LOGYLYS 3 921,25 €
- PROXIMICRO 3 146,00 €
- COMPUTER 60 2 590,11 €

Votre commission vous propose de retenir la Société PROXIMICRO qui est la mieux disante, en effet, Computer 60, la moins disante, propose un matériel de marque inférieure, sans sauvegarde, ne travaille pas avec Norton et n'a pas de prestation/installation. Par ailleurs, le service après vente apporté aux écoles ne donne pas satisfaction.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

### ACQUISITION DE MOBILIER ET DE MATERIEL

*Monsieur DEROCQUENCOURT donne lecture du rapport suivant :*

#### Ø MOBILIER MAIRIE

La restructuration du bureau d'accueil de la mairie va permettre la création de 4 petits bureaux séparés qui accueilleront l'accueil, la comptabilité, le périscolaire et un bureau informatique.

L'arrivée du policier intercommunal va entraîner la création d'un bureau destiné à la police qui comprendra le garde champêtre et le policier dans le bureau informatique à côté de la salle des commissions.

Il convient donc de prévoir l'acquisition de divers mobiliers pour le périscolaire et quelques bureaux de la mairie dont le coût s'élève à environ 4000 €.

#### Ø ACQUISITION DE VASQUES ET JARDINIÈRES

Dans un souci de préservation de l'eau, votre commission environnement vous propose de prévoir l'acquisition de vasques et de jardinières avec réserves d'eau dont la quantité est la suivante :

- 74 vasques rondes
- 38 balconnières 80 cm
- 3 balconnières 60 cm.

Plusieurs entreprises ont été consultées et les résultats sont les suivants:

ENTREPRISES	Vasques	Balconnières 80 cm	Balconnières 60 cm
AXEL	52.75 €	52.35 €	45.40 €

SOCODIF	76.85 €	70.84 €	61.43 €
COLOFLORE	65.30 €	98.60 €	75.30 €

Votre commission vous propose d'autoriser Monsieur la Maire à lancer la commande à la société AXEL la moins disante.

#### Ø ACQUISITION DE MATERIEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Il est nécessaire de renouveler le matériel des services techniques et d'acquérir un souffleur, un taille haie, un attelage pour le tracteur, un compresseur, une cuve récupératrice des eaux pluviales un épandeur d'engrais, en conséquence, nous vous proposons de prévoir 5 000 € à l'article 2188 de l'opération 90 pour l'acquisition de divers matériels.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

#### TRAVAUX :

#### Ø ELECTRICITE ET ECLAIRAGE DU PARC

*Monsieur LEROY donne lecture du rapport suivant :*

Les travaux d'aménagement du parc ont entraîné une restructuration complète du réseau électrique et le démontage des candélabres existants.

Il convient donc de procéder à un rétablissement complet du réseau électrique et une réinstallation de l'éclairage, plusieurs entreprises ont donc été consultées et les résultats sont les suivants :

- LESENS	23 357,88 TTC
- I.N.E.O.	19 043,91 TTC
- S.M.E.I.	15 855,37 TTC
- TELECOISE	14 143,17 TTC

Nous vous proposons donc d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la commande auprès de l'entreprise la mieux disante après analyse des devis par la Commission des travaux.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

#### Ø AIRE DE JEUX DU PARC :

*Monsieur GUFFROY donne lecture du rapport suivant :*

Dans le cadre de la rénovation du parc, une nouvelle aire de jeux a été réalisée, il convient donc de prévoir un tapis conforme à la réglementation en vigueur, en conséquence, nous vous proposons donc d'autoriser le maire à lancer une consultation et à passer à la commande après étude des devis par la Commission de travaux.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

#### Ø TRAVAUX A LA POSTE :

*Monsieur GUFFROY donne lecture du rapport suivant :*

L'aménagement de l'intersection et les travaux de construction de la supérette vont agrémenter le centre bourg, il convient donc de continuer l'amélioration de ce secteur en rénovant la Poste.

Nous vous proposons en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser une consultation pour :

- les travaux de ravalement de la façade,
- la réalisation de cache moineaux et
- la rénovation de la toiture du garage.

Les devis seront étudiés par la Commission de travaux et nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les commandes aux entreprises les mieux disantes.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

#### Ø MUR DEVANT LA MAIRIE :

*Monsieur GABRIEL donne lecture du rapport suivant :*

Le mur devant la mairie se détériore de façon continue et il est nécessaire de procéder à sa rénovation complète et à la réalisation d'un nouveau chaperon afin d'empêcher cette dégradation qui est due à la mauvaise qualité des pierres.

En conséquence, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation de plusieurs entreprises et de retenir l'entreprise la mieux disante après étude des devis par la commission de travaux.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

#### **Ø SUPERETTE – CONTROLE TECHNIQUE ET COORDINATION S.P.S. :**

*Monsieur BELLOT donne lecture du rapport suivant :*

Le dossier de permis de construire de la supérette est en cours d'instruction et l'appel d'offres sera lancé dès le mois d'avril. Il est indispensable de procéder au choix des entreprises de contrôle technique et de coordination S.P.S. car de nombreuses sociétés interviendront en même temps.

En conséquence nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à lancer un appel à la concurrence pour ces deux dossiers et à signer les conventions relatives à ces affaires avec les moins disantes.

Dès que ces entreprises seront connues, nous vous demandons de permettre à Monsieur le Maire de confier au cabinet BRY & GIRARD CLOS le lancement d'une consultation pour l'assurance Dommage-ouvrage.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

#### **GESTION DU POSTE DE CRUE ET DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES**

-

*Monsieur CIVELLI donne lecture du rapport suivant :*

Le contrat d'entretien du poste de crue et du réseau d'eaux pluviales est arrivé à terme au 31 décembre 2006, en conséquence, il est indispensable de réétudier ce contrat et de lancer un appel à la concurrence.

La mise au point de ce dossier est particulière et nous vous proposons de faire appel au service partagé de l'ARC pour réaliser le dossier d'appel d'offres, étant précisé que nous vous demandons de prévoir un marché en deux lots selon la procédure adaptée pour une durée de 5 ans.

En conséquence, nous vous proposons de permettre la reconduction du contrat précédent pendant la durée de la procédure et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

*Monsieur le Maire informe que le contrat était auparavant sur 3 ans, mais le marché étant de 30 000 € par an cela porte le marché à 90 000 €, et au delà de cette somme, il faut respecter les règles des marchés publics.*

#### **VOYAGE DE FIN D'ANNEE :**

*Monsieur LIVET donne lecture du rapport :*

Nous vous proposons d'accorder les crédits ci-après pour le voyage de fin d'année :

- Ecole Primaire : 1 100 € ;
- Ecole Maternelle : 750 € ;

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

#### **CENTRE DE LOISIRS :**

-

*Madame MARTEAU donne lecture du rapport suivant :*

Le Centre de Loisirs de Juillet aura lieu du 10 au 28 juillet 2006 à la salle polyvalente et à l'école maternelle de 8 heures à 18 heures pour les enfants de 4 à 14 ans. La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports a autorisé l'ouverture de ce centre.

Il est nécessaire de créer une régie d'avance de 750 € afin de régler les dépenses diverses liées aux campings ainsi qu'une régie de recettes afin de percevoir les participations des parents telles qu'elles ont été décidées par délibération du 1<sup>er</sup> mars 2006. Les repas pourront être pris au centre au prix de 4,05 €, perçu par un système de tickets et le goûter sera offert.

Compte tenu de la fréquentation du centre en 2005, nous vous proposons le recrutement de :

- 1 directeur rémunéré sur la base d'un salaire d'adjoint d'animation principal à l'indice brut 427.
- 1 directeur adjoint rémunéré sur la base d'un salaire d'adjoint d'animation à l'indice brut 333.
- 11 animateurs à 35 heures par semaine rémunérés sur la base d'un agent d'animation à l'indice brut 245 ; 5 heures supplémentaires par nuit de camping et en cas de besoin, des heures supplémentaires seront accordées.

La moitié du stage sera remboursé aux animateurs stagiaires. En cas de maladie des enfants, sur présentation du certificat médical, la participation réglée pourra être remboursée.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

*Madame MARTEAU ajoute que le nouveau directeur a démarré en février avec 5 animateurs mais au niveau des sorties, l'encadrement est un peu juste en effet, il faut 1 animateur pour 8 enfants et pour la piscine 1 pour 6 enfants.*

### **PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE POUR LA VOIRIE NICOLE**

-

*Monsieur BELLOT donne lecture du rapport suivant :*

Après décompte final des travaux de réseaux de la voirie partagés en parts égales entre les communes de Clairoix et de Janville, il apparaît une dépense de 57 897,38 € de laquelle on peut déduire les subventions et participations diverses obtenues par la commune de Janville s'élevant à 41 134,42 €.

Il reste donc à partager en deux la somme de 16 762,96 €.

La participation de chaque commune s'élève à 8 381,48 € et nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à régler la somme complémentaire de 1 065,48 € à la commune de Janville (une participation de 7 316 € ayant été versée en 2005).

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

*Monsieur VENDERBURE précise que cette augmentation est due à une tranchée commune avec le Syndicat des eaux qui n'a pas pu être réalisée et un candélabre.*

*Monsieur le Maire ajoute que c'est une bonne affaire lorsqu'on voit le coût des travaux.*

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Ø *Une réunion publique sera mise en place pour présenter l'aménagement du centre bourg, la halle de sports et la signalétique.*
- Ø *Une autre à venir pour la Nationale et les rues St Simon et du Marais.*
- Ø *Monsieur GUESNIER demande où en est le dossier de la grippe aviaire et ce que l'on fait pour les gens qui laissent les volailles dehors. Madame MALARD dit que dans beaucoup de villages les gens se sont mobilisés. Monsieur PORTEBOIS signale que pour le moment un recensement est réalisé.*

### **SIGNATURES**